

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

(Article R. 211-21 du code du tourisme)

La commission d'immatriculation mentionnée à l'article L. 141-2 du code du tourisme certifie que l'opérateur ci-après :

DIOCESE D'ANNECY EVECHE

**MAISON DU DIOCÈSE 5 BIS AVENUE DE LA VISITATION,
74000 ANNECY, FRANCE**

représenté par :

Madame SANDRINE GROSSET-JANIN, DIRECTRICE DES PÈLERINAGES

a été immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro suivant :

IM074100154

à effet du 07/10/2025

La garantie financière est apportée par : ATRADIUS CREDITO Y CAUCION SA DE SEGUROS Y REASEGUROS, 159 RUE ANATOLE FRANCE, CS50118, 92596 LEVALLOIS-PERRET, FRANCE

L'assurance de responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de : MUTUELLE SAINT-CHRISTOPHE ASSURANCES, 277 RUE SAINT-JACQUES, 75256 PARIS CEDEX 05, FRANCE

Cette immatriculation est valable jusqu'au 07/10/2028. La demande en vue de son renouvellement devra être adressée à la commission d'immatriculation un mois avant la date d'échéance.

L'opérateur doit informer la commission d'immatriculation de tout changement dans les éléments de son dossier (article R. 211-21 du code du tourisme) :

* dans le mois qui précède la modification quand elle peut être anticipée,

* ou au plus tard dans le mois qui suit l'événement.

Conformément aux dispositions de l'article R. 211-23 du code du tourisme, publicité sera faite de cette immatriculation dans un délai d'un mois à compter du 07/10/2025 sur le site internet d'Atout France.

Fait à Paris,
Le 07/10/2025

Le Président de la commission d'immatriculation



Michel VENEAU